



VENUS CONSULTING



FORMATION

## Livret IOBSP niveau 3 (40 heures)

**CAPACITÉ PROFESSIONNELLE DES INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE SERVICES DE PAIEMENT**

**Programme de formation conforme à l'arrêté du 18 juillet 2022 et aux articles R. 519- 8 et R. 519-9 du code monétaire et financier**

**MODALITÉ D'ACCÈS :** Les inscriptions se font par mail à [conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr) ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

**Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning :** Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap ([conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr)) afin de déterminer les formations accessibles.

# CAPACITÉ PROFESSIONNELLE DES INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE SERVICES DE PAIEMENT

## IOBSP NIVEAU 3

### OBJECTIFS VISÉS

- Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (délivrance du livret niveau I) ;
- Justifier auprès de l'ORIAS de sa capacité professionnelle en tant que courtier en financement ou mandataire non exclusif.

#### PUBLIC

Toute personne souhaitant exercer le métier de courtier en assurance.

#### PRÉREQUIS

Aucun

#### MODALITÉ PÉDAGOGIQUES :

Au moyen d'un accès elearning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'IAS. Le temps minimum de formation est de 40 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours en e-learning
- Les contrôles de connaissances

## PROGRAMME

### 1- LA FORMATION DE TRONC COMMUN (DUREE MINIMALE DE 12 HEURES)

#### 1. Savoirs généraux

#### 2. Connaissances générales du crédit

- Le rôle des banques dans l'économie
- Les acteurs du système bancaire français
- Modalités de distribution des produits financiers

#### 3. Notions générales sur les garanties

- Les différents types de crédits court terme
- Les prêts immobiliers
- Les caractéristiques financières d'un crédit

#### 4. Notions générales sur les assurances emprunteurs

- Le cautionnement
- Le gage et le nantissement (particulier)
- Les sûretés réelles immobilières
- Assurance emprunteur 1 : généralités et souscription
- Assurance emprunteur 2 : risques garantis
- La convention AERAS

#### 5. Les règles de bonne conduite

#### 6. Contrôles et sanctions

- IOBSP et relation client
- Environnement réglementaire des métiers de la finance
- IOBSP Conditions d'accès et d'exercice
- La lutte anti-blanchiment
- La conformité

### MODULE SPECIALISE N°1 : CREDIT A LA CONSOMMATION ET CREDIT DE TRESORERIE (DUREE MINIMALE DE 6 HEURES)

#### 1. Environnement du crédit à la consommation

- o Le Crédit à la consommation en France
- o L'environnement règlementaire du crédit à la consommation
- o Caractéristiques financières des crédits à la consommation
- o Location avec option d'achat et LLD
- o Crédit conso et information de l'emprunteur
- o Crédit à la consommation et difficultés financières

#### 2. Le dossier de crédit à la consommation

- o Etude d'un crédit court terme
- o Les fichiers liés au crédit

### MODULE SPECIALISE N°2 : REGROUPEMENT DE CREDITS (DUREE MINIMALE DE 6 HEURES)

- L'environnement du regroupement de crédit
- o L'environnement économique du regroupement de crédits

- o L'environnement réglementaire du regroupement de crédit

- o Le dossier de regroupement de crédit
- o L'analyse d'un regroupement de crédit

### MODULE SPECIALISE N°3 : LES SERVICES DE PAIEMENT (DUREE MINIMALE DE 6 HEURES)

- Environnement des services de paiement
- o La notion de services de paiement

- Les différents services de paiement
- o Les moyens de paiement
- o Virement et prélèvement
- o Les cartes de crédit et de paiement
- o Les incidents sur chèques

# CAPACITÉ PROFESSIONNELLE DES INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE SERVICES DE PAIEMENT

## IOBSP NIVEAU 3

### OBJECTIFS VISÉS

- Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (délivrance du livret niveau I) ;
- Justifier auprès de l'ORIAS de sa capacité professionnelle en tant que courtier en financement ou mandataire non exclusif.

#### PUBLIC

Toute personne souhaitant exercer le métier de courtier en assurance.

#### PRÉREQUIS

Aucun

#### MODALITÉ PÉDAGOGIQUES :

Au moyen d'un accès elearning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'IAS. Le temps minimum de formation est de 40 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours en e-learning
- Les contrôles de connaissances

## PROGRAMME

### MODULE SPECIALISE N°4 : LE CREDIT IMMOBILIER (DUREE MINIMALE DE 12 HEURES)

- L'environnement du crédit immobilier
  - o L'environnement réglementaire du crédit immobilier
  - o Caractéristiques financières des crédits immobiliers A
  - o Caractéristiques financières des crédits immobiliers B
  - o Prêt immo et information de l'emprunteur
- Les différents types de crédit immobilier
  - o Le PTZ +
  - o Prêts immobiliers aidés
  - o Les financements liés à l'immobilier
- Le dossier de prêt immo
  - o Étude des prêts immobiliers
  - o Cas primo « accédant »

### RECAPITULATIF DU PROGRAMME DE 40 HEURES

#### TRONC COMMUN / DUREE MINIMALE DE 12 HEURES)

#### MODULES DE SPÉCIALITÉS

MODULE 1 : CRÉDIT À LA CONSOMMATION ET CRÉDIT DE TRÉSORERIE / DUREE = 6 HEURES

MODULE 2 : LE REGROUPEMENT DE CRÉDITS / DUREE = 6 HEURES

MODULE 3 : LES SERVICES DE PAIEMENTS / DUREE = 4 HEURES

MODULE 4 : LE CRÉDIT IMMOBILIER / DUREE = 12 HEURES

Évaluation finale à la fin du parcours de formation. L'apprenant devra obtenir un score supérieur à 70% de bonnes réponses pour réussir l'évaluation et obtenir la certification et le livret pour l'immatriculation à l'Orias

### MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Au moyen d'un accès elearning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'IAS. Le temps minimum de formation est de 40 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à [conseiller@venusconsulting.fr](mailto:conseiller@venusconsulting.fr), par téléphone au 09.72.66.73.39.